



Assemblée générale  
Cinquante-deuxième session  
Documents officiels

Distr. générale  
23 octobre 1997  
Français  
Original : anglais

---

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 11<sup>e</sup> séance  
Tenue au Siège, à New York, le 22 octobre 1997, à 10 heures

Président : M. Chowdhury ..... (Bangladesh)  
          puis : Mme Incera (Vice-présidente) ..... (Costa Rica)  
Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. Mselle

Sommaire

Point 118 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection  
Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressée, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 118 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (A/51/34, A/52/34, A/51/559 et Corr.1, A/52/206 et A/52/267)

1. M. Othman (Président du Corps commun d'inspection) présente les rapports annuels du Corps commun d'inspection et le programme de travail pour 1996-1997 et pour 1997-1998, ainsi que le programme de travail préliminaire pour 1998-1999. Le Corps commun s'est efforcé d'améliorer son fonctionnement et de rationaliser son programme de travail, notamment à la lumière des recommandations formulées dans la résolution 50/233 de l'Assemblée générale. Il a mis au point des principes de base et des paramètres visant à optimiser l'établissement de son programme de travail, qui accorde désormais une place importante aux problèmes administratifs et budgétaires et aux problèmes de gestion. Ceux-ci représentent plus de 60 % et 70 %, respectivement, des deux programmes de travail soumis à l'examen de la Cinquième Commission. Le Corps commun élabore aussi davantage de rapports visant l'ensemble du système ou plusieurs organisations à la fois. De tels rapports, nécessairement complexes, exigent plus de temps du fait de la quantité d'informations à recueillir, non seulement auprès des 23 organisations participantes mais aussi, le cas échéant, auprès d'autres organismes, aux fins de comparaisons. Ils sont également beaucoup plus coûteux que ceux qui ne portent que sur une seule organisation.

2. Pour arrêter définitivement son programme de travail, le Corps commun procède à des échanges d'informations et de vues avec les autres organes de contrôle, afin d'éviter chevauchements et doubles emplois. Le projet est communiqué pour observations au Comité des commissaires aux comptes et au Bureau des services de contrôle interne (BSCI), avec lesquels le Corps commun a tenu en outre des réunions de coordination. Le Corps commun a également bénéficié en 1997 des observations de l'Auditeur général du Canada. Même une fois arrêté, le programme de travail peut toujours être remanié en fonction de nouveaux impératifs. Le Corps commun veille aussi à ce que son programme de travail n'empiète pas sur l'activité d'autres mécanismes de contrôle, et attache la plus grande importance aux réactions et aux observations des États Membres.

3. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 13 de sa résolution 50/233, le Corps commun a décidé de programmer son travail de juillet à juin au lieu de janvier à décembre, afin que les organes délibérants aient connaissance de ses rapports en temps voulu. Malgré les efforts déployés dans ce sens, notamment grâce au recours accru à l'informatique, le Corps commun éprouve encore des difficultés à respecter les délais impartis. Un meilleur accès

à l'information interne et des réactions plus rapides des organisations participantes devraient l'aider à améliorer cette situation.

4. Les nouveaux rapports du Corps commun sont plus faciles à lire, et les conclusions et recommandations qu'ils contiennent sont mieux ciblées, ce qui devrait en faciliter l'application et le suivi. La longueur maximale de 32 pages est respectée.

5. La qualité des rapports est largement tributaire des compétences et des qualifications des inspecteurs, ainsi que de l'efficacité du personnel chargé des recherches. Or, le Corps commun se heurte, en matière de recrutement, à des difficultés qui compromettent son travail. Comme il l'a déjà souligné, il lui faut plus d'indépendance dans le choix de son personnel.

6. Comme l'Assemblée générale le lui avait demandé au paragraphe 63 de sa résolution 50/214, le Corps commun a établi des procédures appropriées pour l'affectation des crédits au titre des voyages de façon à en assurer l'utilisation la plus efficace pour la réalisation d'études et d'activités expressément liées à son programme de travail. En affinant encore ces procédures, il a pu réduire substantiellement les frais de voyage, ce qui lui a permis, en conjonction avec les nouvelles orientations retenues, de proposer pour l'exercice biennal 1998-1999 un budget en diminution.

7. Pour donner plus de poids à l'action de son président et de son vice-président, notamment par une modification des procédures en matière de rotation, le Corps commun a décidé qu'à compter de 1999, il ne suivrait plus la formule actuelle selon laquelle ceux-ci sont élus pour un mandat d'un an suivant le principe d'un roulement entre les groupes régionaux. Même après cette modification, le Président pourrait n'avoir qu'un rôle très limité par rapport à celui de ses homologues dans d'autres organes de contrôle.

8. Sur l'initiative du Corps commun, une première réunion avec le Comité des commissaires aux comptes et le BSCI, tenue en mai 1997, a été consacrée aux questions d'organisation et de procédure. Il est prévu de tenir une réunion de fond à New York vers le 12 novembre, afin de coordonner les programmes de travail respectifs en tirant le meilleur parti des complémentarités. Comme à l'accoutumée, le Corps commun communique, le cas échéant, à l'Assemblée générale ses observations sur les rapports finals du BSCI. Le Corps commun a également participé à la réunion annuelle des services de vérification intérieure des comptes de l'ONU, à des réunions avec un certain nombre de responsables nationaux de la vérification des comptes, ainsi qu'à un colloque sur le contrôle dans les organisations du système des Nations Unies. Son président a tenu avec le Président de l'Assemblée

générale et le Secrétaire général des réunions qui ont porté sur le rôle du Corps commun et les questions de contrôle.

9. Le Corps commun a achevé la mise au point de normes et directives internes portant sur l'inspection, l'évaluation et l'enquête, qui sont présentées à l'annexe I du rapport de 1996 (A/51/34). Elles devraient permettre aux États Membres, aux autres organes d'experts et aux secrétariats des organisations participantes de mieux comprendre comment le Corps s'acquitte de son mandat. On s'emploie maintenant à arrêter les procédures de travail internes qui les compléteront.

10. Les propositions du Corps commun concernant la mise en place d'un système de suivi de ses rapports et recommandations sont présentées à l'annexe I du rapport de 1997 (A/52/34). L'absence d'un mécanisme de suivi efficace est depuis longtemps un sujet de préoccupation pour le Corps commun et les États Membres. Le système soumis à l'approbation de la Cinquième Commission, et qui entend combler cette lacune, repose sur la notion de responsabilité conjointe, telle qu'elle est explicitée dans la résolution 50/233. Il prévoit des procédures concrètes, notamment un mécanisme de surveillance qui permettra au Corps commun de suivre pas à pas les mesures prises pour l'examen de ses rapports et l'application des recommandations qu'ils contiennent. Le Corps commun pourra ainsi vérifier en continu l'impact de ses recommandations.

11. En conclusion, le Président du Corps commun évoque le programme de réformes du Secrétaire général. Le premier train de réformes proposées prenait en compte certains des apports du Corps commun. Il semble que le deuxième train de mesures annoncées s'inspire aussi de diverses recommandations du Corps commun. Toutefois, il convient de souligner une fois de plus que les chefs de secrétariat des organisations participantes sont libres d'accepter ou non ces recommandations, auxquelles seuls les États Membres peuvent donner force de décisions.

12. M. Dvinianine (Fédération de Russie) rappelle l'importance que la délégation russe attache aux travaux du Corps commun. Sans revenir sur le fond des problèmes évoqués dans les rapports, il tient à signaler les erreurs qui entachent la version russe du rapport du Corps commun sur l'externalisation (A/52/338, tableau de la page 20, p. 21, 22 et 23). La délégation russe demande que la version russe de ce document fasse l'objet d'un nouveau tirage.

13. Mme Incera (Costa Rica), Vice-Présidente, prend la présidence.

14. M. Moktefi (Algérie) se félicite de l'amélioration du contenu et de la présentation des rapports du Corps commun d'inspection mais regrette que cet organe reste confronté à des difficultés pratiques, notamment pour le recrutement du personnel et la sélection des inspecteurs, ce qui porte préjudice à son travail. La délégation algérienne relève que le Corps commun a tenu des réunions de coordination avec d'autres organes de contrôle tels que le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne. Elle estime indispensable que cette coordination se poursuive car elle y voit le moyen d'éviter les doubles emplois et de garantir une meilleure complémentarité entre ces différents organes. La mise en oeuvre et le suivi des recommandations du Corps commun demeurent un sujet de préoccupation. À cet égard, la délégation algérienne insiste sur la notion de responsabilité partagée, en vertu de laquelle il incombe aux États Membres, au Corps commun et aux secrétariats des organisations participantes de faire en sorte que les travaux du Corps commun aient l'impact voulu. La délégation algérienne réaffirme son plein appui au Corps commun, qui joue un rôle essentiel, et contribuera activement aux débats sur l'amélioration de ses méthodes de travail.

15. M. Repasch (États-Unis d'Amérique) rappelle que les États-Unis entendent continuer de veiller à ce que les fonctions de contrôle, tant interne qu'externe, soient exercées avec efficacité à l'ONU, d'où l'intérêt qu'ils portent aux travaux du Corps commun d'inspection.

16. S'agissant du rapport du Corps commun pour 1996 (A/51/34), la délégation américaine accueille avec satisfaction les normes et directives internes qui figurent à l'annexe I et espère que les procédures d'inspection se conformeront à l'avenir à ces dispositions. Toutefois, il aurait été souhaitable que le rapport rende davantage compte des résultats obtenus par le Corps commun au cours de la période considérée, au lieu de s'attarder sur l'insuffisance des ressources dont il dispose et sur les obstacles qu'il rencontre dans sa mission.

17. En revanche, le rapport du Corps commun pour 1997 (A/52/34) est concis et constructif. Le mécanisme exposé à l'annexe I, qui permettra au Corps commun de suivre systématiquement l'application de ses recommandations, répond manifestement à une nécessité. Pour être efficace, ce mécanisme devrait s'appliquer uniquement aux rapports d'inspection qui satisfont aux critères énoncés au paragraphe 4 de l'annexe. Il faudrait aussi que le Corps commun s'attache à analyser les réactions, y compris éventuellement les réactions négatives, que suscitent ses recommandations, notamment de la part d'autres organes tels que le Comité du programme et

de la coordination (CPC) et le Comité administratif de coordination (CAC), avant de s'assurer de la suite qui leur est donnée.

18. La délégation américaine voudrait savoir où en est le Centre d'information et de documentation dont la création était annoncée au paragraphe 53 du document A/51/34, quelles sont les mesures envisagées pour faire en sorte que le personnel du Corps commun provienne de toutes les organisations participantes et quelles sont les spécialisations qui font actuellement défaut au sein du secrétariat du Corps commun (A/52/34, par. 29).

19. Dans l'ensemble, il faut se féliciter de la lisibilité accrue et de la présentation plus attrayante des rapports d'inspection du Corps commun, amélioration dont le document A/52/338 sur l'externalisation offre un bon exemple.

20. Le programme de travail du Corps commun pour 1997-1998, tel qu'il est exposé dans le document A/52/265, semble ambitieux et exhaustif, encore que le calendrier prévu pour les inspections n'apparaisse pas toujours clairement. La délégation américaine attache un intérêt particulier aux examens portant sur le mécanisme du CAC et sur l'Université des Nations Unies. Elle exprime sa préférence pour des inspections circonscrites et bien ciblées, plus à même de déboucher sur des recommandations concrètes susceptibles d'application par les directeurs de programme.

21. Le rapport sur l'application des recommandations du Corps commun (A/52/206) serait plus utile s'il indiquait quelles sont les mesures qui découlent directement de ces recommandations.

22. Enfin, la délégation américaine estime que les observations formulées par le Corps commun aux paragraphes 9 et 10 du document A/52/380, à propos du rapport du Bureau des services de contrôle interne concernant la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, outrepassent les limites de la compétence du Corps commun. Il serait souhaitable que celui-ci se concentre à l'avenir sur son propre programme de travail.

#### Organisation des travaux (A/C.5/52/L.1/Rev.1)

23. Mme Duschner (Canada) voudrait savoir quand sera disponible le rapport du Secrétaire général sur la création et le financement de l'état-major de mission à déploiement rapide, rapport qui, d'après le document A/C.5/52/L.1/Rev.1, devrait déjà être publié. Il est important que ce rapport paraisse sans retard afin que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'examine en temps voulu pour que la Cinquième Commission puisse en débattre au cours de la présente session.

La séance est levée à 10 h 55.